

**FEDERATION FRANCAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE**

**REGLEMENT**

**Règlement administratif et technique**

**Joute nautique**

**MÉTHODE PARISIENNE**

***Validé février 2024***



## Évolutions du document – Tableau d'émergence

Date édition						
	Secrétaire Générale de la Ligue Nord de Loire-Picardie	Le Président de la Ligue Nord de Loire- Picardie	Le Président FFJSN	La Secrétaire Générale de la FFJSN Commission nationale de joute	Le Président de la Commission Nationale des Arbitres	Les autres présidents de ligue
<b>Edition du 14 mai 2022</b>	<b>Sophie RETIF</b>	<b>José PLAZA</b>	<b>Anne lise PERRET</b>	<b>Vanessa DESBOS</b>	<b>Pierre GUICHARD</b>	<b>CONTERIO FABRE VOCANSON</b>

## Distribution

Type de document	Règlement
Titre du document	Règlements Administratif et technique Joute Nautique Méthode Parisienne
Date d'édition	
Date édition ultérieure	<b>Mai 2023</b>
Distributeur	FFJSN
Liste de distribution	Secrétariat FFJSN (Original) Commission Nationale des règlements administratifs Commission Nationale des arbitres Commission Nationale de joutes Présidents de Ligues
Internet	Règlement à disposition sur le site Internet de la FFJSN Diffusable aux groupements affiliés-interdit sur les réseaux sociaux

## Préambule

---

### **Cas non prévus dans le règlement**

Pour les cas de force majeure non prévus dans les articles suivants du règlement, le Président de la table d'arbitrage en concertation avec les arbitres de table, et les membres fédéraux présents, prennent une décision, qui ne pourra être susceptible d'appel.

A l'issue de la compétition, il informe par écrit ce cas non prévu, à la Commission Nationale de Joute et la Commission de Joute des ligues concernées, à qui il appartient de statuer pour faire évoluer ou non le présent règlement.

### **Devoir des Ligues et Sociétés**

Ce règlement sera diffusé à chaque Ligue par le Secrétariat de la FFJSN. Chaque Ligue devra diffuser et le cas échéant expliquer, le présent règlement à chacune de ses Sociétés, qui à leur tour devront le diffuser à leurs licenciés, arbitres et jouteurs, sans omettre l'école de joute.

**Les feuilles d'arbitrage sont faites par le président du jury désigné.**

**Le règlement à jour doit être détenu par les arbitres désignés et être consultable à la table du jury.**

Seuls les responsables de clubs ou capitaines d'équipes peuvent se présenter au jury.

## **Sommaire**

---

<b>Règlement administratif</b>	<b>Page 5</b>
<b>Le plan d'eau</b>	<b>Page 6</b>
<b>Les bateaux de joute</b>	<b>Page 7</b>
<b>Les barreurs</b>	<b>Page 8</b>
<b>Le joueur</b>	<b>Page 9-10</b>
<b>Les lances</b>	<b>Page 11</b>
<b>Championnat de France</b>	<b>Page 12</b>
<b>Coupe de France</b>	<b>Page 13</b>
<b>Challenge du meilleur joueur</b>	<b>Page 14</b>
<b>L'arbitrage</b>	<b>Page 15-16</b>
<b>Fautes du joueur</b>	<b>Page 17-18</b>
<b>Transfert</b>	<b>Page 19</b>
<b>Plan « Tabagnon »</b>	<b>Page 20</b>

# **Règlement Administratif**

---

## **ARTICLE 1 -**

Le terme compétiteur, joueur athlète de ce règlement s'applique aussi bien aux sportifs masculins que féminins.

Les compétitions sont ouvertes à toutes les sociétés affiliées à la FFJSN et aux concurrents obligatoirement licenciés et en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la joute nautique valable 1 an.

Lorsqu'un compétiteur est déclaré blessé en compétition, il doit présenter un certificat médical de reprise après blessure (document FFJSN) ou à défaut un certificat (original, copies interdites) de guérison et de non-contre-indication à la joute datée postérieurement à la date de la blessure auprès du président de jury de la compétition qu'il reprend.

Il n'est accepté aucun joueur indépendant. Une entente inter club est possible dans les conditions fixées au règlement intérieur FFJSN (valable pour la saison).

Les joueurs de nationalité étrangère ne peuvent participer au championnat de France.

## **ARTICLE 2 -**

Tout challenge, ou Coupe, n'est mis en compétition qu'après approbation de la Ligue organisatrice.

Tout challenge, s'il n'est pas remis définitivement la première année, est attribué définitivement à la société l'ayant gagné 3 années consécutives.

La Coupe de France est attribuée définitivement après 3 années de victoire consécutive par le même club et par équipe.

Lorsque 2 ou plusieurs sociétés sont à égalité dans un challenge, celui-ci n'est attribué définitivement que lorsqu'une société prend l'avantage au nombre de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> puis 3<sup>ème</sup>. Si les équipes sont encore à égalité. C'est l'équipe ayant la plus jeune moyenne d'âge qui est déclarée vainqueur.

## Règlement Technique

---

### Le plan d'eau

#### ARTICLE 3 -

Le plan d'eau doit être relativement calme. Il a comme dimensions : 90 mètres au minimum de longueur et 15 mètres au minimum de largeur.

Pour les demi-finales et Finales du Championnat et de la Coupe de France, les membres désignés de la Commission Nationale de joutes doivent contrôler le bassin et le matériel au minimum 15 jours avant la date de la compétition et remplir l'imprimé prévu à cet effet qui doit être adressé au président du jury désigné et au président de la commission nationale des arbitres, au président de la commission nationale de joute et à celui de la ligue organisatrice, et au président du club organisateur

En cas d'observations, le club organisateur doit se mettre en conformité et un nouveau contrôle est effectué avant la compétition

Pour les compétitions de ligue, c'est le comité directeur et la commission de joute de la ligue organisatrice qui effectuent le contrôle avec l'imprimé prévu et l'adressent aux présidents des arbitres et aux arbitres du club organisateur. Une barque de sécurité est préconisée pour l'acheminement des secours le cas échéant.

## **Les bateaux de Joute**

### **ARTICLE 4 -**

Les bateaux de joutes doivent être de conceptions identiques et de couleurs différentes

### **ARTICLE 5 -**

Chaque bateau comporte une plate-forme appelée « TABAGNON et/ou TRINQUET » répondant aux spécifications définies en annexe. Cette plate-forme doit être horizontale et recouverte d'un tapis en parfait état, collé sur toute sa surface et antidérapant pour éviter toute glissade du joueur.

### **ARTICLE 6 -**

Une protection en mousse doit impérativement être installée sur le côté droit des bateaux pour assurer une mauvaise chute d'un joueur.

### **ARTICLE 7 -**

Les bateaux sont chargés d'un lest suivant la nécessité et la décision des Arbitres.

Lorsqu'un club emploie des moteurs comme moyen de propulsion, elle doit assurer la sécurité des joueurs en plaçant au moins quatre personnes dans chaque bateau. Celui-ci doit être écopé si besoin est.

## **Les barreurs**

### **ARTICLE 8 -**

En raison de la réglementation en vigueur, il est préconisé des moteurs ne dépassant pas une puissance de 6 chevaux. Dans le cas d'utilisations de moteurs dépassant cette puissance, il sera demandé aux barreurs d'être détenteurs des permis qui correspondent aux types de moteurs employés. Un contrôle systématique de ces documents est effectué par la Commission de Joutes de la Ligue organisatrice de la compétition

Chaque bateau est dirigé par un barreur appelé « PATRON » qui commande soit l'équipage, soit le moteur. C'est à lui que revient :

- De débrayer le moteur lorsque les bateaux sont sur le point de se croiser,
- De s'assurer de l'approvisionnement en carburant du moteur,
- De signaler au jury toutes les fautes de barre et/ou problème de tout ordre ayant pu gêner la régularité de la passe en levant le bras,
- De veiller à l'approvisionnement du bateau en lances et à la régularité du changement de celles-ci,
- De juger la vitesse excessive ou trop lente, entraînant l'annulation de la passe.

En aucun cas la vitesse des bateaux ne doit être commandée par les jouteurs. La vitesse doit être identique pour tous. Les jouteurs ont seulement le droit de régler les inclinaisons de leurs bateaux, sous le contrôle du patron de l'équipage.

Les barreurs pour les demi-finales, la finale du Championnat de France et la Coupe de France sont désignés par la Commission de joute de la Ligue organisatrice parmi les barreurs officiels et de préférence les barreurs du club organisateur. Avec accord de la commission nationale de joute et du président national des arbitres

L'affectation des barreurs sur les bateaux se fait par un tirage au sort parmi la liste des barreurs désignés. Ils sont au nombre de six minimums. Ce tirage au sort est effectué par les arbitres avant la compétition.

Toutes les personnes se trouvant dans les bateaux doivent obligatoirement être assises, rester silencieuses, ne pas bouger avant et pendant la passe. Les barreurs doivent se soumettre à cette obligation.

### **ARTICLE 9 -**

Pour que le jeu soit jugé équitablement, les bateaux doivent croiser face au jury. Les organisateurs fixent un point de départ pour chaque bateau (exemple : bouée).



## **Le Joueur**

### **ARTICLE 10 -**

Les joueurs se présentent au contrôle de la tenue à la demande de la table des arbitres, dans une tenue correcte et propre. En aucun cas les joueurs n'ont le droit de faire apparaître quelque partie de peau des membres inférieurs.

- Pantalon blanc, chaussette de sport (legging interdit),
- Corsaire blanc avec chaussette de sport (type bas de football ou rugby),
- Maillots blancs ou aux couleurs du club,
- Pieds nus interdits, chaussettes ou chaussures propres et en bon état,
- Plastron placé et sanglé correctement au niveau du cou, des épaules et du bas du dos,
- La publicité sur le joueur est autorisée selon le règlement de la ligue d'appartenance et de la FFJSN.

Dans une compétition où une Commission de la tenue est désignée celle-ci à tout pouvoir pour disqualifier un concurrent en accord avec les arbitres.

### **ARTICLE 11 -**

Les joueurs sont classés en 5 catégories d'âge comprenant 6 sous catégories de poids :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> École de joute  | De 8 à 12 ans                                    |
| <input type="checkbox"/> Minimes         | De 13 à 14 ans dans l'année                      |
| <input type="checkbox"/> Cadets          | Jusqu'à 16 ans dans l'année                      |
| <input type="checkbox"/> Juniors -70 kg  | Jusqu'à 20 ans dans l'année jusqu'à 70 kg inclus |
| <input type="checkbox"/> Juniors +70 kg  | Jusqu'à 20 ans dans l'année au-dessus de 70 kg   |
| <input type="checkbox"/> Seniors -80 kg  | Jusqu'à 80 kg inclus                             |
| <input type="checkbox"/> Seniors -90 kg  | Jusqu'à 90 kg inclus                             |
| <input type="checkbox"/> Seniors -105 kg | Jusqu'à 105 kg inclus                            |
| <input type="checkbox"/> Seniors +105 kg | Au-dessus de 105 kg                              |

Les joueuses sont classées en 3 catégories d'âge comprenant 2 sous catégories de poids (après cadets)

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> École de Joute  | De 8 à 12 ans dans l'année  |
| <input type="checkbox"/> Minimes         | De 13 à 14 ans dans l'année |
| <input type="checkbox"/> Cadettes        | Jusqu'à 16 ans dans l'année |
| <input type="checkbox"/> Juniors         | Jusqu'à 20 ans dans l'année |
| <input type="checkbox"/> Seniors – 75 kg | Jusqu'à 75 kg inclus        |
| <input type="checkbox"/> Seniors + 75 kg | Au-dessus de 75 kg          |

## **ARTICLE 12 -**

Les arbitres sont responsables de la pesée des joueurs. L'instrument de pesage est fourni par la Ligue organisatrice et contrôlé annuellement.

L'horaire de la pesée est porté sur le courrier d'invitation du club organisateur ou de la ligue en fonction de l'horaire de la compétition au moins 15 jours avant la compétition. Il peut être décidé lors de la mise en place du calendrier. L'horaire doit laisser un temps suffisant avant la compétition pour que les joueurs puissent se préparer dans de bonnes conditions (échauffement, hydratation...)

Les feuilles d'engagement doivent être remises lors de la pesée par un représentant du club ou capitaine d'équipe. La pesée se fait par ordre d'arrivée des feuilles d'engagement et priorité au club organisateur.

Les engagements sur papier libre ne seront pas retenus par les arbitres.

Les joueurs de toutes les catégories sont pesés à chaque compétition, à l'exception des catégories lourdes qui doivent seulement se présenter.

Les joueurs sont pesés soit habillés, soit en tenue de bain. Une tolérance de 200 grammes de poids supplémentaires est accordée.

Les joueurs dépassant le poids de leur catégorie, sont autorisés à opter, s'ils le désirent, pour la catégorie supérieure ou également de le faire à l'issue du délai légal de 1h après leur première pesée.

Le joueur ne pouvant se trouver présent au moment de la pesée doit prévenir le président de jury dans les plus brefs délais sous peine d'exclusion de la compétition.

## **ARTICLE 13 -**

Un joueur ne peut être engagé que dans une seule catégorie. Il peut être engagé dans une catégorie supérieure à la sienne. Pour les catégories le nécessitant, le joueur doit être en possession d'un certificat médical de sur-classement à entête du médecin et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Le double sur classement en âge est interdit. Le sur-classement est strictement interdit dans les écoles de joute et en catégorie minimales.

Toutes les compétitions et challenges auront le même déroulement des catégories :

- Cadets,
- Cadettes,
- Féminine - 20 ans,
- Juniors légers,
- Juniors Lourds
- Féminine + 20 ans - 75kg,
- Féminine + 20 ans + 75kg,
- Sénior - 80 kg,
- Sénior - 90 kg,
- Sénior - 105 kg
- Sénior + 105 kg
- Les catégories Ecole de joute et Minime débiteront obligatoirement à 13h30.

## Les lances

### ARTICLE 14 -

- |        |             |  |                 |
|--------|-------------|--|-----------------|
| • 3m   | Diamètre 30 | Minimes et école de joute  | Poignée blanche |
| • 3m40 | Diamètre 35 | Cadets, cadettes, Féminines Juniors,<br>Féminines -75 kg                       | Poignée verte   |
| • 4m   | Diamètre 40 | Juniors légers, Juniors lourds, Seniors légers,<br>SéniorS moyens et mi-lourds | Poignée jaune   |
| • 3m40 | Diamètre 40 | Féminines toutes catégories,<br>SéniorS lourds légers et lourds                | Poignée noire   |

Les écoles de joute gardent les lances de 3m diamètre 30 (poignée blanche) malgré la casse.

Les Minimes prennent les lances 3m40 diamètre 35 après la première casse (poignée verte).

Toutes les catégories prennent les lances 3m40 diamètre 40 après la première casse, (poignée noire), sauf les catégories seniors masculins -105 kg et +105 kg qui passent en lance de diamètre 45 (création : couleur noire complète)

### ARTICLE 15 -

Toute lance cassée ou plastron déchiré dans l'effort, sans faute des joueurs, entraîne l'annulation de la passe.

Si les deux lances se rencontrent tampon contre tampon, la passe sera annulée.

Si les bateaux sont calés par l'effort des joueurs sans qu'aucune faute ne soit commise de la part de ceux-ci, la passe est annulée.

En cas de passe annulée les embarcations des 2 joueurs devront reprendre leurs places initiales.

Pour éviter les pertes de temps en cas de casse, les bateaux sont (tout au long de la compétition) équipés au minimum de 2 lances pour chaque catégorie.

# **Championnat de France**

## **ARTICLE 16 -**

Point à respecter pour participer au championnat de France :

- Le club du joueur doit obligatoirement avoir 2 arbitres (sauf : les clubs de moins de 10 joueurs ou dérogation voté par ligue),
- Le club du joueur doit avoir participé à la coupe de France par équipe (Sauf : dérogation votée par la ligue ou si le club est engagé dans une autre compétition de la FFJSN).

Les demi-finales sont réalisées le même week-end et sur un même lieu.

Le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du challenge du meilleur joueur seront tête de série en demi-finale. Ils ne pourront pas se rencontrer au premier tour lors des demies (sauf si le nombre d'inscrit est trop faible).

Les joueurs ne peuvent pas pratiquer 2 méthodes sur la même journée.

Lors des demi-finales, il y aura trois qualifiés par catégorie (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) pour la finale. La troisième place qualificative sera déterminée à l'issue d'une opposition entre le troisième et le quatrième.

Le quatrième qualifié pour la finale sera le premier du challenge du meilleur joueur.

En cas d'absence d'un des trois qualifiés, le quatrième assurera logiquement le remplacement en finale.

Les inscriptions des joueurs par catégorie et par club sont illimitées. Le titre est attribué sur cinq passes.

Les champions ne conservent pas leur titre et par conséquent doivent participer aux demi-finales.

Les joueurs du même club pourront se rencontrer au 1<sup>er</sup> tour.

La fédération demande une pré-inscription si possible, mais l'inscription peut se faire le samedi, et un détail des horaires de compétitions par catégorie (challenge minime et méthode alsacienne comprise) à envoyer au secrétariat fédéral au plus tard le 20 août mais aussi à tous les clubs, arbitres et organisateurs de la compétition.

# **Coupe de France**

## **ARTICLE 17 -**

Les clubs doivent participer obligatoirement à la coupe de France par équipe dans une des méthodes pratiquées dans notre ligue (sauf pour les clubs de moins de 10 joueurs ou dérogation de la ligue). Si cela n'est pas respecté ils ne pourront pas engager de joueur au championnat de France individuel.

**Pour pouvoir participer, un club doit présenter au minimum 4 joueurs (équipes féminines et/ou masculines confondus).**

Pour la Coupe de France le comptage des points se sera séparé Féminines / Masculins

Les points sont :

Premier : 6 Points

Deuxième : 4 Points

Troisième : 3 Points

Quatrième : 2 Points

1 Point à partir de la cinquième place à tous les compétiteurs.

En cas d'ex-æquo, pour l'attribution de la coupe de France, le jury comptabilisera les équipes ayant le plus de vainqueurs (6 pts) puis le plus de second et ainsi de suite. En cas d'égalité à cette issue, la coupe de France sera attribuée à l'équipe ayant la plus jeune moyenne d'âge.

## **Challenge du Meilleur Joueur**

### **ARTICLE 18 -**

Sont instaurés minimum 3 challenges obligatoires définissant par des points attribués le meilleur joueur ou la meilleure joueuse de la saison. **Pour participer au dernier challenge il faudra déjà avoir participé à au moins 1 challenge.**

Les meilleures joueuses et les meilleurs joueurs de chaque catégorie sont qualifiés directement en Finale des championnats de France. En cas d'absence du meilleur joueur à la finale, le deuxième assurera logiquement le remplacement.

Les joueurs du même club pourront se rencontrer au 1<sup>er</sup> tour.

De ce fait, les Meilleures joueuses et Meilleurs joueurs ne participeront pas aux ½ finales puisqu'ils seront qualifiés.

Un minimum de 3 challenges du Meilleur joueur seront organisés avant les 1/2 Finales, ceux-ci, et seulement ceux-ci, détermineront les qualifiés directs pour les Finales du championnat de France, rien n'empêche d'en organiser d'autres après pour remettre le maillot Arlequin. **Les joueurs ayant participé à tous les challenges auront 3 points de bonus.**

La joueuse et le joueur participant dans une catégorie lors du premier challenge déterminera sa catégorie pour l'ensemble du challenge.

Les points sont :

Premier : 6 Points

Deuxième : 4 Points

Troisième : 3 Points

Quatrième : 2 Points

1 Point à partir de la cinquième place à tous les compétiteurs.

Le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du challenge du meilleur joueur seront tête de série en demi-finale. Ils ne pourront pas se rencontrer au premier tour lors des demies (sauf si le nombre d'inscrit est trop faible).

Si intempérie (ou autre arrêt lors d'une compétition) et que celle-ci ne peut pas reprendre :

- Les joueurs des catégories qui n'auront pas pu commencer récupèrent 3 points.
- Les joueurs toujours en lice dans les catégories récupèrent 3 points et ceux qui auront été éliminés récupèrent 1 point.

# **L'arbitrage**

## **ARTICLE 19 -**

Les arbitres, les arbitres contrôleurs et les LCA (Licenciés Capacitaires en Arbitrage) sont désignés par le président des arbitres.

Dans la mesure du possible et si le site le permet, il est désigné deux arbitres de pique placés en dehors des bateaux de joute en activité.

Pour les demi-finales et finales coupe et championnat, les désignations sont faites par le président national des arbitres. Il peut déléguer cette fonction au président des arbitres de la ligue organisatrice. Les arbitres sont seuls juges pour toutes décisions sauf cas de force majeure (voir préambule).

Afin de permettre éventuellement aux arbitres de vérifier le déroulement d'une passe, le matériel d'enregistrement vidéo de la Ligue Nord de Loire Picardie ou de la ligue organisatrice est imposé pour toutes les épreuves.

L'installation du matériel d'enregistrement vidéo est prévue de telle manière qu'elle permette une prise de vue correcte des deux bateaux.

Les arbitres peuvent annuler une passe avant son déroulement s'ils jugent que le croisement des bateaux ne s'effectue pas de façon à avoir une bonne visibilité ou peut nuire à la sécurité (un coup de sifflet signale cette décision).

Les Présidents de chaque société, ou leur délégué sportif, doivent déposer, avant chaque tournoi, les licences avec les certificats médicaux de leurs joueurs participants à la compétition sur la table du jury ou auprès de tout autre organisme effectuant l'inscription.

## **ARTICLE 20 -**

Les arbitres contrôlent soigneusement la tenue complète des joueurs, y compris le plastron.

Les arbitres annulent une passe si la faute vient du barrage des bateaux.

La décision finale est portée sur les feuilles d'arbitrage.

Le rapport d'arbitrage est remis aux Présidents des arbitres qui les transmet au Président de la Commission de Joutes ; ce rapport peut également être transmis au président de sa Ligue organisatrice.

Pour les compétitions nationales (demi-finales et finales coupe et championnat) un exemplaire est adressé au président de la commission nationale de joute et au président de la commission nationale des arbitres.

## **ARTICLE 21 -**

Les tirages au sort seront réalisés par les arbitres. Pour la finale celui-ci sera effectué directement après les demi-finales. Les capitaines d'équipe ou présidents de club peuvent assister à tous les tirages au sort.

## **ARTICLE 22 -**

Les arbitres peuvent arrêter le jeu à n'importe quel moment :

- S'ils estiment qu'un joueur se met en danger ou met son adversaire en danger.

Ils doivent accorder des prolongations nécessaires si après les trois passes réglementaires les joueurs n'ont pu être départagés.

Ils doivent donner leur décision même si la supériorité a été obtenue sur une passe.

## **Fautes du joueur**

### **ARTICLE 23 -**

Le joueur effectuant le premier l'une des fautes ci-dessous sera donc déclaré perdant :

- S'efface au moment et pendant la passe,
- Prends la lance de son adversaire,
- Tiens sa lance à deux mains,
- Agite ou baisse sa lance dès le croisement des bateaux,
- Se présente mal sur le trinquet.
- Les deux joueurs doivent se tenir face à face bien droits,
- La jambe gauche tendue, avec tout ou partie du pied en contact avec la barrette jusqu'à l'impact.
- La jambe droite fléchie avec tout ou partie du pied en contact permanent avec le trinquet, sauf pour les écoles de joute dont les pieds doivent être stables et fixes,
- Le bras droit tenant la lance,
- Le bras gauche suffisamment éloigné du plastron, afin de laisser à son adversaire l'intégralité de la pique,
- Ne touche pas le plastron avec l'embout de sa lance,
- Utilise un 3<sup>ème</sup> point d'appui (genou sur le trinquet, main sur le barreur, etc.)
- Décuisse (enlève le talon de la lance du plastron) et par conséquent laisse sa lance partir vers l'arrière.

### **ARTICLE 24 -**

Un joueur peut être averti, disqualifié et sa licence conservée par le président de la table d'arbitrage pour incorrections, insultes, menaces, voies de faits. Un rapport est établi et transmis aux organismes disciplinaires, sinécessaire.

### **ARTICLE 25 -**

Si les arbitres ne peuvent déterminer à qui attribuer la première faute, la passe est déclarée nulle.

Deux joueurs faisant trois passes nulles après les passes réglementaires en raison de fautes réciproques et sans qu'il y ait un avantage de l'un ou de l'autre, sont disqualifiés. Dans ce cas le champion est le 3<sup>ème</sup>.



## **ARTICLE 26 -**

Pour les challenges, les arbitres sont désignés par le Président des arbitres de la ligue organisatrice.

## **ARTICLE 27 -**

Tout joueur qualifié, qui ne se présente pas à la finale du Championnat de France sans excuse valable, est signifié à la commission nationale de joutes, qui après enquête, peut saisir l'organisme de discipline.

## **ARTICLE 28 -**

La passe de trois aux éliminatoires s'applique dans le cas seulement où il n'y a que trois engagés, deux exemples :

Premier cas : Au tirage au sort, 1 rencontre 2 ; le 1 est vainqueur. Au deuxième tour le 2 rencontre le 3 – le 2 est vainqueur,

Résultat : le 1 est le premier qualifié, le 2 est le deuxième.

Deuxième cas : Au tirage au sort, 1 rencontre 2 ; le 1 est vainqueur. Au deuxième tour le 2 rencontre le 3, le 3 est vainqueur. Dans ce cas, le 3 rencontre le 1. Le vainqueur sera le premier qualifié et son adversaire sera le deuxième qualifié.

Lorsqu'il y a deux demi-finales, on refait jouer une petite finale pour la place de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>

## **Transfert**

### **ARTICLE 29 -**

#### **RAPPEL REGLEMENT ADMINISTRATIF FEDERAL**

Tout membre licencié désirant obtenir une mutation dans un autre club doit adresser sur papier libre une lettre recommandée avec accusé de réception au président de la ligue et au président du club quitté, avant le 31 décembre de l'année en cours pour la saison suivante, en précisant le souhait de son nouveau club.

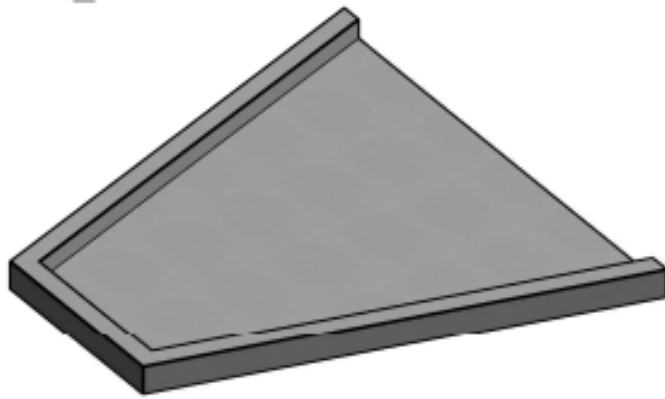
Il n'a pas besoin de cet accord s'il n'a pas été licencié depuis 1 an.

## **Validation Février 2024**



# VUE 3D

e

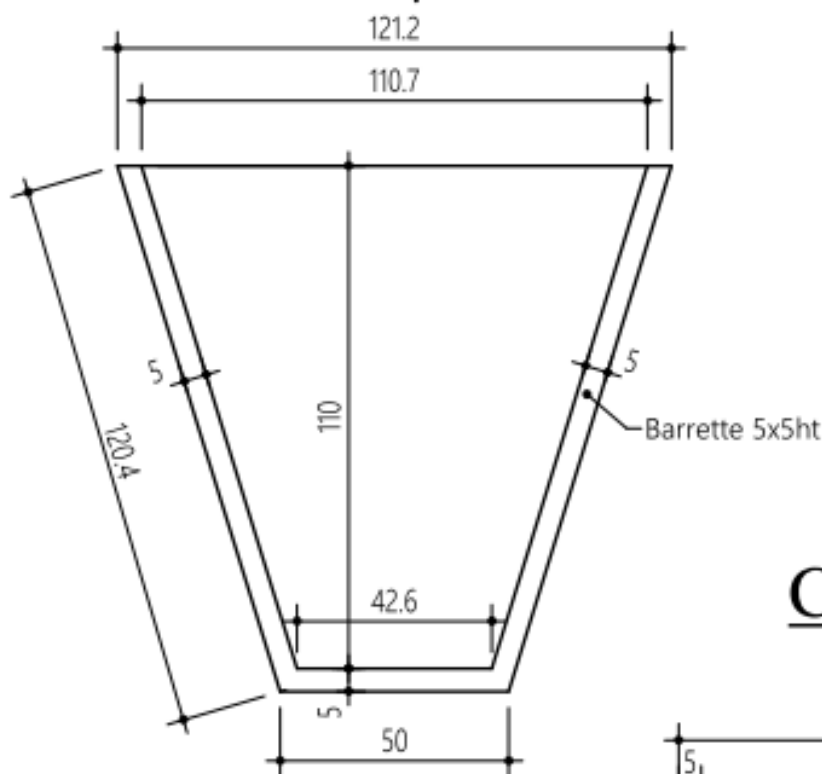


PREVOIR REVETEMENT  
ANTIDERAPANT EN SURFACE  
DE LA PLATEFORME



## VUE EN PLAN

1:15e



## COUPE A1

1:15e

